

**VOUS ETES SALARIE HORS CENTRE DE SANTE CONVENTIONNE**

Consultation des programmes  
**VALIDANT DPC**  
sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)

- Vous pouvez consulter [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) pour obtenir la liste des programmes et organismes de DPC ;
- Pour vous inscrire à un programme de DPC, rapprochez-vous de votre employeur et éventuellement de l'organisme dispensant le programme choisi ;
- Votre formation pourra être prise en charge par votre employeur via l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) auprès duquel il cotise ;
- Le respect de votre obligation annuelle de DPC sera contrôlé par votre employeur, ou l'instance ordinale dont vous dépendez (chirurgiens-dentistes, médecins, pharmaciens, sages-femmes).



**VOUS ETES SALARIE EXERCANT EN CENTRE DE SANTE CONVENTIONNE**

Inscription [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr)  
**INDISPENSABLE**

- Pour participer à un programme de DPC, rapprochez-vous de votre employeur ;
- Vous aurez à créer votre compte personnel et à vous inscrire à un programme de DPC en ligne, sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) ;
- Vous aurez à remplir en ligne l'évaluation du programme de DPC suivi ;
- Vous procéderez à la demande sur [www.mondpc.fr](http://www.mondpc.fr) de l'indemnisation prévue ;
- Le respect de votre obligation annuelle de DPC sera contrôlé par l'instance ordinale dont vous dépendez (chirurgiens-dentistes, médecins, pharmaciens, sages-femmes) ou par votre employeur.

**LES DONNEES**

**1. OBLIGATOIRE :**

- Nom, Prénom, Adresse professionnelle ;
- Date de naissance ;
- N° de téléphone professionnel ;
- Adresse e-mail ;
- N° RPPS ou (ADELI et/ou N° carte CPS) ;
- Profession et spécialité (s'il y a lieu).

**2. POUR INDEMNISATION :**

- RIB du centre de santé

**A SAISIR ...**